

**longue durée**

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée  
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

**District du Centre-Est**

33, rue King Ouest, 4<sup>e</sup> étage  
Oshawa (Ontario) L1H 1A1  
Téléphone : 844 231-5702

## Rapport public

**Date d'émission du rapport :** le 24 février 2026

**Numéro d'inspection :** 2026-1391-0002

**Type d'inspection :**

Inspection proactive de la conformité

**Titulaire de permis :** 2063414 Investment LP, par son partenaire général, 2063414 Ontario Limited

**Foyer de soins de longue durée et ville :** Langstaff Square Community, Richmond Hill

## RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : les 19, 20 et 24 février 2026.

L'inspection concernait :

– Un signalement relatif à l'inspection proactive de la conformité de la génératrice.

Le **protocole d'inspection** suivant a été utilisé pendant l'inspection :

Foyer sûr et sécuritaire

## RÉSULTATS DE L'INSPECTION

### AVIS ÉCRIT : Services d'entretien

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1. de la LRSLD (2021)

**Non-respect de : l'alinéa 96 (1) b) du Règl. de l'Ont. 246/22**

Services d'entretien

Paragraphe 96 (1) Dans le cadre du programme structuré de services d'entretien prévu à l'alinéa 19 (1) c) de la Loi, le titulaire de permis d'un foyer de soins de longue durée veille à ce qui suit :

b) des calendriers et des marches à suivre sont prévus en ce qui concerne

*longue durée*

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée  
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

**District du Centre-Est**

33, rue King Ouest, 4<sup>e</sup> étage  
Oshawa (Ontario) L1H 1A1  
Téléphone : 844 231-5702

l'entretien périodique, préventif et correctif.

La génératrice du foyer n'a pas fait l'objet d'un entretien périodique, préventif et correctif conformément au calendrier et à la marche à suivre d'entretien établie.

**Sources :** rapports d'entretien de la génératrice, registres d'entretien et de maintenance de la génératrice, politique du foyer relative à la génératrice et entretiens avec le directeur ou la directrice des services environnementaux du foyer et le ou la gestionnaire des services d'entretien des immeubles.